

C-03-2009

**L'utilité sociale du milieu associatif du loisir
du Conseil québécois du loisir : une réalité
méconnue aux incidences majeures**

Rapport de synthèse

Par Marlène Lessard, Geneviève Shields et
Marie-Claude Allard

Sous la direction de Jean-Marie Lafortune
et Sonia Vaillancourt

Février 2009

Cahier de l'ARUC-ÉS
Cahier No C-03-2009

« *L'utilité sociale du milieu associatif du loisir du Conseil québécois du loisir : une réalité méconnue aux incidences majeures* » - Rapport de synthèse

Par Marlène Lessard, Geneviève Shields et Marie-Claude Allard
Sous la direction de Jean-Marie Lafortune et Sonia Vaillancourt

Révision linguistique : Juliette Hérivault

ISBN : 978-2-89276-466-6

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2009

Présentation de l'ARUC-ÉS et du RQRP-ÉS

L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS) et le Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS) sont des organismes partenariaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Ce consortium de recherche en économie sociale réalise des activités de réflexion, de recherche et de valorisation des connaissances en économie sociale. Ses actions contribuent à la reconnaissance et à l'essor de l'économie sociale comme outil de développement social, culturel, politique et économique du Québec.

L'ARUC-ÉS, créée en 2000, est le premier centre de recherche interuniversitaire québécois entièrement consacré à la recherche partenariale. Ses activités portent sur différents secteurs de l'économie sociale : l'habitat communautaire, les services aux personnes, le loisir et le tourisme social, la finance et le développement local et régional. Créé en 2005, le RQRP-ÉS est quant à lui l'un des six centres canadiens voués à la recherche partenariale en économie sociale. Ses activités sont décentralisées dans les huit régions du Québec où l'on trouve une institution universitaire et ses objets de recherche s'articulent autour des particularités de chacune de ces régions. Les deux centres cohabitent sous le même toit, à Montréal.

Résumé

En disposant souvent de maigres ressources, les organismes associatifs de loisir offrent des services et des activités recouvrant dans l'ensemble toutes les dimensions de l'utilité sociale, qui a pour définition la contribution au développement social et économique, la mise en valeur du patrimoine environnemental et culturel, et l'essor de la créativité. Toutefois, l'examen des six organismes à l'étude permet de constater des contributions exceptionnelles à l'une ou à l'autre de ces dimensions. À Montréal, le Groupe d'entraide Nidami renforce simultanément chez ses membres les liens et les réseaux sociaux. Transformant ses productions en attractions culturelles, la troupe À cœur ouvert de La Sarre (Abitibi-Témiscamingue) stimule fortement la vie économique de sa région. La Fédération québécoise du canot et du kayak et l'Association québécoise des loisirs folkloriques contribuent à la mise en valeur des écosystèmes naturels et des traditions, tout comme le Club 4-H de Saint-Tite le fait à son échelle. À Drummondville, le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste fait preuve d'une rare capacité d'innover et de s'adapter aux besoins changeants de la population qu'il dessert.

Liste des membres du comité de suivi de la recherche

Jean-Marie Lafortune, chercheur principal et professeur, Département de communication sociale et publique de l'UQAM

Marie-Claude Allard, candidate au doctorat en administration, École des sciences de la gestion, UQAM

Robert Aucoin, chef de service - Recherche, Festivals et Événements Québec

Alain Billette, directeur général, Association québécoise des loisirs folkloriques

Lynda Binhas, chargée de projet, Comité sectoriel de main-d'œuvre, économie sociale et action communautaire

Stéphanie Bois, étudiante, UQAM

Annie Camus, professeure, Département d'organisation et ressources humaines, École des sciences de la gestion, UQAM

Jean-Alexandre d'Etcheverry, étudiant, UQAM

Julie Fortier, professeure, Département d'études en loisir, culture et tourisme, UQTR

Andrée Gignac, Clubs 4-H du Québec

Louis Jolin, professeur, Département d'études urbaines et touristiques, École des sciences de la gestion, UQAM

David Leclerc, étudiant, UQTR

Micheline Renault, professeure, Département de sciences comptables, École des sciences de la gestion, UQAM

Robert Rodrigue, directeur général, Mouvement québécois des vacances familiales

Pierre Trudel, directeur général, Fédération québécoise du canot et du kayak

Marie-France Turcotte, professeure, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, École des sciences de la gestion, UQAM

Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement, Conseil québécois du loisir

Pierre Vigeant, directeur général, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir

ARUC-ÉS

Geneviève Shields, coordonnatrice

Louise Sutton, conseillère aux communications et au transfert de connaissances

Ce document est le résultat de travaux réalisés en partenariat avec :

L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ÉS)

dans le cadre du Chantier d'activités partenariales (CAP) Loisir et tourisme social

Université du Québec à Montréal

C. P. 8888, Succ. Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3P8

Tél. : 514 987-3000, poste 2574

Site Internet : www.aruc-es.uqam.ca

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin, C. P. 1000, Succ. M

Montréal (Québec) H1V 3R2

Tél. : 514 252-3132

Site Internet : www.loisirquebec.com

Préambule

Il nous fait plaisir de vous présenter dans ce rapport la démarche et les résultats d'une étude exploratoire sur l'utilité sociale des organismes associatifs de loisir au Québec, un objet d'analyse sur lequel on dispose encore peu d'informations. Il est le fruit d'une recherche partenariale menée au sein de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS), dans le cadre du Chantier d'activités partenariales (CAP) Loisir et tourisme social, en collaboration avec le Conseil québécois du loisir (CQL).

L'analyse fait ressortir plusieurs questions quant à l'utilité sociale des organismes associatifs de loisir. Quelles dimensions concrètes recouvre le concept d'utilité sociale? Quelles approches et méthodes permettent d'en prendre la plus juste mesure sur le terrain? Comment et à quel point ces organismes visent-ils l'utilité sociale? La reconnaissance par les pouvoirs publics de l'utilité sociale de ces organismes peut-elle conduire à une aide accrue susceptible de consolider et d'étendre leur action? Toutes ces interrogations sont devenues pour nous des orientations de recherche.

Pour leur contribution soutenue aux différentes étapes de la réalisation de ce projet, nous tenons à remercier Louis Jolin, professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM et directeur du Chantier d'activités partenariales (CAP) Loisir et tourisme social, Geneviève Shields, coordonnatrice à l'ARUC-ÉS, Sonia Vaillancourt, coordonnatrice au développement au CQL, ainsi que tous les membres du comité de gestion du projet.

Jean-Marie Lafortune

Tables des matières

PRÉSENTATION DE L'ARUC-ÉS ET DU RORP-ÉS.....	III
RÉSUMÉ	V
LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI DE LA RECHERCHE.....	VII
PRÉAMBULE	IX
Chapitre 1 : Présentation du milieu associatif du loisir au Québec	13
Le Conseil québécois du loisir : un réseau d'importance	13
Réalités et défis du milieu associatif du loisir	13
La reconnaissance : un enjeu constant	14
Chapitre 2 : La démarche de recherche.....	15
Objectifs	15
La teneur partenariale du projet et le transfert des résultats.....	16
Chapitre 3 : Orientation et cadre théorique.....	17
Le concept d'utilité sociale.....	17
Dimensions et indicateurs de notre étude	18
<i>Développement social</i>	19
<i>Épanouissement des personnes et essor de la créativité collective</i>	19
<i>Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel</i>	20
<i>Développement économique</i>	21
Chapitre 4 : Éléments de méthodologie.....	23
Sélection de l'échantillon des cas	23
<i>La troupe À cœur ouvert et Le paradis du Nord</i>	24
<i>La Fédération québécoise du canot et du kayak (FOCK)</i>	24
<i>Le Groupe d'entraide Nidami</i>	25
<i>Le Club 4-H de Saint-Tite</i>	25
<i>L'Association québécoise des loisirs folkloriques (AQLF)</i>	26
<i>Le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville</i>	26
Collecte des données	27
<i>Sources des données et triangulation</i>	27
<i>Recrutement et anonymat</i>	27
<i>Instruments et collecte des données</i>	28
Analyse des résultats.....	28
Biais et limites de l'étude.....	29

Table des matières

Chapitre 5	Présentation des résultats	31
	Développement social	31
	<i>Solidarité et renforcement du lien social</i>	31
	<i>Changement social, démocratie et engagement citoyen</i>	32
	Épanouissement des personnes et essor de la créativité collective	34
	<i>Épanouissement des personnes</i>	34
	<i>Réponse aux besoins de la communauté et innovation</i>	36
	Patrimoine naturel et culturel	37
	<i>Patrimoine naturel, respect de l'environnement et développement durable</i>	37
	<i>Patrimoine culturel, identité et sentiment d'appartenance</i>	39
	Développement économique	41
	<i>Contribution non monétaire</i>	41
	<i>L'accessibilité pour les bénévoles, les membres et les public</i>	41
	<i>Retombées directes</i>	42
	<i>Retombées indirectes</i>	43
	Conclusion	46
	Bibliographie	48

Présentation du milieu associatif du loisir au Québec

Le Conseil québécois du loisir : un réseau d'importance

Le Conseil québécois du loisir (CQL) représente des organismes nationaux et regroupe un nombre important d'acteurs du milieu associatif qui travaillent dans le domaine du loisir. Sa mission est de :

- Contribuer, par le loisir, au développement social, culturel et économique du Québec;
- Représenter les organismes nationaux de loisir, regrouper les intervenants du loisir et appuyer leur concertation;
- Défendre le droit de tous au temps libre et aux loisirs et en favoriser l'accessibilité.

Pour mettre en valeur les différentes dimensions du loisir, le CQL favorise la concertation de ses membres et des divers intervenants en fonction des secteurs d'activité : culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif et touristique. Cette action se fait également dans le cadre des modes d'intervention que sont l'économie sociale, l'action communautaire autonome, le bénévolat et la vie associative. Le réseau fédéré du loisir compte des milliers d'associations qui exercent des activités aux niveaux local, régional et national. Leurs publics cibles sont tout aussi variés : familles, jeunes, aînés, personnes défavorisées, etc. Les associations qui composent ce milieu mènent leurs activités par le truchement d'une multitude de disciplines particulières comme le chant, la généalogie, la marche et la spéléologie. Elles peuvent également offrir des services particuliers comme l'hébergement, la formation et les camps de vacances familiales.

Réalités et défis du milieu associatif du loisir

L'ampleur du phénomène du milieu associatif du loisir est considérable. Grâce à une enquête réalisée auprès de plus de 600 associations du secteur, nous pouvons désormais mettre en lumière les différentes facettes de la réalité du milieu associatif (Binhas et coll., 2008). Ainsi, le réseau associatif du CQL, c'est :

- 4 518 organismes locaux, 150 organismes régionaux et 50 organismes nationaux;
- Des organismes qui ont, en moyenne, 34 ans d'existence;
- Des activités bénévoles qui représentent 80 millions d'heures, 560 millions de dollars (au salaire minimum) et 44 000 postes à temps plein;
- Un secteur qui emploie plus de 124 432 salariés, même si seulement 30 % des organismes comptent sur des ressources humaines rémunérées;
- Un réseau qui contribue à la formation des personnes souhaitant intégrer le marché du travail. En 2001-2002, 13 538 personnes ont bénéficié d'une expérience de travail grâce à un programme d'aide à l'emploi;
- Un soutien financier étatique qui représente moins de 12 % des revenus des associations (la différence provient de l'autofinancement).

Cette faible proportion de soutien financier étatique semble représenter une part peu importante des budgets d'opération. Mais, au contraire, il s'agit d'un élément indispensable au maintien des activités et à la pérennité des organisations. À cet effet, Nolin (2006) s'est intéressé aux regroupements nationaux dans le secteur du loisir et il s'avère que, même si la part de subvention d'un certain nombre de fédérations ne dépasse pas 20 %, plusieurs ne survivraient tout simplement pas sans soutien étatique, qu'il soit fédéral, provincial ou municipal.

Bien qu'ayant une incidence importante sur le bien-être des collectivités et des individus, le milieu associatif du loisir doit trop souvent faire face aux changements de gouvernements et à la réduction des budgets de financement et des subventions non récurrentes qui entretiennent l'insécurité et l'instabilité du secteur. De même, le caractère saisonnier des activités de bon nombre d'organisations du secteur du loisir constitue un obstacle supplémentaire à l'obtention de financement (Huot, 2002). Les organisations ayant un statut juridique d'organisme de charité ou d'organisme sans but lucratif sont exemptes d'impôts, mais ces avantages fiscaux sont infimes dans un contexte de quête perpétuelle de financement.

Même si le secteur est porté en bonne partie par l'action bénévole, l'encadrement et la coordination de cette action nécessitent des ressources qui font souvent défaut au secteur. De plus, on constate depuis 1980 une certaine tendance à la professionnalisation du secteur associatif (Deslauriers et Paquet, 2003). Cela met une pression sur les organisations relativement à la gestion de leurs ressources humaines. En effet, les salaires alloués aux employés sont souvent non concurrentiels avec ceux des secteurs privés et publics, ce qui rend difficiles l'embauche et la rétention de ressources humaines compétentes (Huot, 2002).

La reconnaissance : un enjeu constant

Le Conseil québécois du loisir a adopté cette dénomination en 1995 et a été constitué en personne morale en 1998. Il a d'abord agi comme instance autonome au sein du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, mieux connu sous le nom de Regroupement Loisir Québec. Le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport, adopté en 1997, lui a assuré la reconnaissance et le soutien financier du gouvernement du Québec. De nombreux ministères et organismes gouvernementaux adhèrent aussi à la reconnaissance gouvernementale du Conseil.

Le réseau du CQL se distingue à cause des multiples retombées que produisent les organisations établies sur tout le territoire québécois. Ce réseau diffère de l'industrie du loisir et du divertissement en raison d'un statut juridique associatif, mais aussi par des valeurs, des missions et des retombées différentes. Le loisir comporte beaucoup de facettes méconnues puisqu'il sert la population de diverses façons : prévention, formation, développement individuel et collectif, intégration et participation. De même, la vie associative est au service des personnes et des collectivités, notamment en répondant aux besoins, mais aussi en servant de lieu de coopération et de levier partenarial pour des projets structurants, et en stimulant la vie sociale, économique et culturelle des localités du Québec.

Enfin, le loisir est à la fois haut lieu de l'engagement social, acteur économique, espace de développement et d'innovation, en plus d'agir à titre d'outil préventif qui permet de réduire les coûts sociaux, environnementaux et de santé. Toutefois, il semble que son incidence sur ces diverses sphères soit peu connue. Le présent projet partenarial vise à donner une meilleure compréhension de ces retombées afin que le milieu associatif du loisir puisse faire valoir ces particularités et, ultimement, qu'il soit en mesure d'être reconnu pour les retombées inédites qu'il produit.

Chapitre 2

La démarche de recherche

Objectifs

Cette recherche exploratoire a été menée au sein du chantier d'activités partenariales Loisir et tourisme social de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-ÉS). Le propre de la recherche partenariale, qui distingue l'ARUC-ÉS des autres centres de recherche, est d'associer les représentants du milieu de l'économie sociale à toutes les étapes de la production du savoir. Pour cette étude, c'est en collaboration avec des membres des cinq secteurs du Conseil québécois du loisir que des chercheurs ont structuré la recherche. Celle-ci visait à cerner quatre dimensions pouvant témoigner de l'utilité sociale du milieu associatif du loisir, à partir de l'étude de six organisations des divers secteurs du milieu associatif du loisir. Cette analyse présente une synthèse des lignes essentielles des résultats dégagés de chacun des cas étudiés. Ces résultats pourront enrichir les réflexions des acteurs du loisir ainsi que celles des décideurs publics interpellés par le milieu associatif du loisir.

À ce jour, peu d'études ont abordé les retombées positives, la contribution sociale ou le capital social que produit le milieu associatif du loisir. Nous tenterons de documenter ces aspects dans le présent rapport. Parmi les nombreux concepts susceptibles de démontrer l'apport du milieu associatif du loisir à la société québécoise, nous avons choisi celui de l'utilité sociale. Nous y reviendrons dans la section consacrée au cadre théorique. Ce projet de recherche partenariale doit cependant être considéré comme une première étape qui s'inscrirait dans un projet plus ambitieux d'étude du milieu associatif.

Néanmoins, notre équipe partenariale de recherche a fait un travail de conceptualisation fondamental à cette première étape, afin d'élaborer un cadre théorique qui pourrait faire ressortir avec le plus de force et de clarté les apports sur le plan de l'utilité sociale. Déjà développé et utilisé par d'autres, le concept devait être adapté à l'objet de la présente étude. Fédérateur, il est venu se subdiviser en dimensions qui pouvaient se prêter à une validation à partir d'indicateurs précis.

Après la définition de notre cadre conceptuel, des équipes partenariales (chercheur universitaire et praticien associé) ont réalisé six études de cas. Les équipes de travail de chaque étude se composaient comme suit :

A) Loisir de plein air

Organisation visée	Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)
Chercheure	Marie-Claude Allard, UQAM
Partenaire du comité de suivi	Pierre Trudel, FQCK

B) Loisir scientifique

Organisation visée	Club 4-H de la Mauricie (Saint-Tite)
Chercheure	Julie Fortier, UQTR
Partenaire du comité de suivi	Andrée Gignac, Les Clubs 4-H du Québec
Étudiant associé au projet	David Leclerc, UQTR

C) Loisir socioéducatif	
Organisation visée	Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville
Chercheur	Jean-Marie Lafortune, UQAM
Partenaire du comité de suivi	Pierre Vigeant, Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FOCCL)
Étudiants associés au projet	Stéphanie Bois et Jean-Alexandre d'Etcheverry, UQAM
D) Loisir touristique	
Organisation visée	Groupe d'entraide Nidami (Montréal)
Chercheurs	Louis Jolin et Jean-Marie Lafortune, UQAM
Partenaire du comité de suivi	Robert Rodrigue, Mouvement québécois des vacances familiales (MQVF)
Étudiants associés au projet	Stéphanie Bois et Jean-Alexandre d'Etcheverry, UQAM
E) Loisir culturel	
Organisation visée	Association québécoise des loisirs folkloriques (AQLF)
Chercheur	Jean-Marie Lafortune, UQAM
Partenaire du comité de suivi	Alain Billette, Association québécoise des loisirs folkloriques
Étudiant associé au projet	Jean-Alexandre d'Etcheverry, UQAM
F) Loisir culturel	
Organisation visée	Troupe À cœur ouvert (Abitibi-Témiscamingue)
Chercheure	Micheline Renault, UQAM
Partenaire du comité de suivi	Robert Aucoin, Festivals et Événements Québec (FEQ)
Étudiante associée au projet	Gabrielle Ten-Have, UQAT

Ces organisations interviennent chacune dans l'un des cinq secteurs du milieu associatif du loisir au Québec : scientifique, socio-éducatif, touristique, culturel et plein air. Ainsi, dans le cadre d'une enquête plus vaste, l'étude pourrait s'intéresser à un nombre plus important d'organismes en respectant ces quelques critères communs.

La teneur partenariale du projet et le transfert des résultats

Au cours de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet, nous avons conservé une approche partenariale pour veiller à son bon déroulement et maximiser le transfert des connaissances. À cet effet, nous avons constitué un comité de suivi qui réunissait acteurs et chercheurs associés à la recherche. Ce comité a permis de coordonner les actions à réaliser pour chacune des études de cas. Mais la collaboration allait au-delà d'une visée opérationnelle : le comité était un lieu incontournable de discussion sur le cadre conceptuel et sur l'interprétation des résultats.

Ce projet est également né d'une préoccupation majeure de diffuser les résultats et de communiquer largement sur le sujet. Les résultats préliminaires ont fait l'objet de discussion lors de deux ateliers prévus dans le cadre de la programmation du Congrès mondial du Loisir en 2008. La vulgarisation des résultats implique aussi la production de matériel adapté aux besoins de diffusion de notre contenu. Ainsi, une brochure et des affiches ont été conçues afin de synthétiser le contenu.

Chapitre 3

Orientation et cadre théorique

Le concept d'utilité sociale

La majorité des concepts définis dans la littérature scientifique sont restreints à des usages particuliers. Pensons ici à la notion d'utilité publique : elle renvoie davantage à la gestion publique ou à la notion de bien commun qui, selon Lamoureux (2004), fait référence à des ressources comme l'eau ou la terre, mais elle peut aussi avoir une connotation philosophique, religieuse ou politique qui est étrangère à notre objet. De même, la notion de d'intérêt public se rapporte aux différents intérêts et valeurs sous-jacents aux rapports sociaux et elle est inévitablement porteuse d'une conflictualité sociale (Lamoureux, 2004).

Toutefois, c'est le glissement de la notion d'intérêt général à celle d'utilité sociale qui semble rendre compte des transformations sur le plan des régulations entre l'État, le secteur privé lucratif et l'économie sociale et solidaire (Engels et coll., 2006). Fraisse (2006) avance même que l'utilité sociale devient une question politique centrale qui est au cœur de la régulation de l'économie plurielle. Gadrey (2005) estime quant à lui que le concept d'utilité sociale sert à baliser la frontière entre les sphères de l'économie plurielle et constitue une convention socio-politique en émergence pour de nouvelles régulations entre les acteurs. Saucier (2006) souligne également la pertinence de mieux cerner les nouvelles dimensions de la richesse produite par les entreprises collectives. Dans ce contexte, la notion d'utilité sociale peut enrichir notre vision des contributions des organisations associatives. En ce sens, la notion est plus largement utilisée en Europe pour témoigner des contributions plus particulières à l'économie sociale (Engels et coll., 2006) et constitue même la base de certaines lois françaises depuis 1997 (emploi des jeunes, lutte contre les exclusions, action sociale, etc.).

Mais que peut-on retenir de l'utilisation du concept d'utilité sociale outre qu'il colle mieux à la réalité des organisations d'économie sociale, dans un contexte d'économie plurielle émergente nécessitant une nouvelle régulation entre les acteurs? D'abord, il faut considérer que ce concept d'utilité sociale est évolutif parce qu'on ne peut le fixer de manière définitive (Caire, 2005). Ce caractère non figé du concept étaye également l'idée qu'il s'agit d'une notion polysémique (Engels et coll., 2006) puisque la réalité qu'il décrit est multifactorielle et fait référence à différents contenus.

Or, comment se représenter l'utilité sociale? Comment l'évaluer? Sommes-nous en mesure d'en traduire les propriétés centrales et d'établir des critères pour la décrire? Gadrey (2004) propose une définition qui repose essentiellement sur la dimension sociale de l'utilité sociale, pour la distinguer d'une représentation qui serait fondée sur une mesure palliative pour un marché en crise ou le retrait de l'intervention étatique :

Est d'utilité sociale l'activité d'une OES [organisation d'économie sociale] qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer :

- À la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits,
- À la solidarité (nationale, internationale ou locale : le lien social de proximité) et à la sociabilité,

- À l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement et la démocratie) (Gadrey, 2004, p. 121).

Cette définition a l'avantage de reconnaître l'utilité sociale comme une réalité multidimensionnelle, mais elle met surtout l'accent sur les effets externes qu'elle produit et non sur le fonctionnement spécifique des organisations. Si cette définition ne tient pas compte du processus interne qui est inhérent à la production de l'utilité sociale, elle souligne toutefois les retombées des actions qui en découlent. Ainsi, Caire (2005) a synthétisé les onze dimensions proposées par Gadrey pour opérationnaliser sa définition :

- Richesse économique créée ou économisée;
- Égalité, développement des « capacités »;
- Solidarité internationale et développement humain;
- Lien social;
- Démocratie locale;
- Dynamique de territoire;
- Développement durable (environnement);
- Innovation sociale, économique et institutionnelle;
- Désintéressement, don et bénévolat;
- Gouvernance interne alternative et démocratique;
- Professionnalisme associatif.

Dimensions et indicateurs de notre étude

Bien que reconnaissant le fort potentiel heuristique des dimensions déterminées par Caire, le comité de suivi de notre étude estimait qu'il était possible de les regrouper. Il ressort de ce travail de synthèse quatre dimensions permettant d'estimer l'utilité sociale des organisations du milieu associatif du loisir. Les dimensions retenues dans le cadre de cette étude sont :

- Développement social;
- Épanouissement des personnes et essor de la créativité collective;
- Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel;
- Développement économique.

Dans les prochaines sous-sections, nous présenterons brièvement chacune des dimensions et les indicateurs qui y sont liés. Les définitions s'inspirent de la littérature, mais sont originales. Quant aux indicateurs, ils servent à comprendre la réalité des faits de façon concrète en décomposant notre concept abstrait en plusieurs facettes pour pouvoir le saisir (Quivy et Campenhoudt, 1995). Les indicateurs proviennent donc d'un travail de conceptualisation mené par les chercheurs et les partenaires au sein du comité de suivi de la recherche.

Développement social

Le développement social et la production de liens sociaux se concrétisent non seulement par le renforcement de la sociabilité et de la solidarité, mais également par l'engagement citoyen et le renouvellement des formes et des pratiques démocratiques.

Indicateurs de développement social

- Solidité et renforcement des liens sociaux (dans le domaine du loisir ciblé)
 - Sentiment d'appartenance au groupe, au milieu, au réseau
 - Motivations rattachées à l'appartenance au groupe, milieu, réseau
 - Engagement citoyen (bénévolat et autres formes d'engagement)
 - Fréquentation de participants selon les profils et les clientèles
 - Bassin de participants engagés dans une autre activité pour la communauté ou dans un autre organisme
 - Part des activités qui comportent de la formation, de l'éducation
 - Partenariats, maillages avec d'autres organismes ou organisations du territoire
 - Mécanismes mis en œuvre pour favoriser la participation de tous (usagers, travailleurs, citoyens) dans la prise de décision
 - Renforcement des rapports entre générations
 - Rétention des jeunes en région et attraction de jeunes familles vers les régions
-

Épanouissement des personnes et essor de la créativité collective

L'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective sont des éléments associés au renforcement du processus d'enculturation qu'il suscite. Par enculturation, il faut entendre l'ensemble des processus par lesquels une personne, une organisation ou une communauté peut s'auto-développer sur la base de ses caractéristiques différentielles, de ses compétences et de ses aspirations, avec les ressources dont elle dispose et celles que son milieu social peut lui procurer ou mettre à son service¹.

Cette dimension recouvre l'affirmation des identités : elle s'appuie sur des activités volontaires qui manifestent une combinaison inédite de valeurs partagées par les individus sur un territoire donné, et les innovations qui émanent des nouvelles pratiques, tant sur le plan de la forme que du contenu, amenées par cette volonté originale qui repose sur des connaissances, des savoir-être et des savoir-faire particuliers.

L'essor de la créativité collective se mesure lorsque le milieu associatif du loisir stimule l'innovation de manière à satisfaire à la fois les aspirations à l'actualisation des personnes et des collectivités.

¹ Cette définition est adaptée de : Michel Bellefleur (2002), *Le loisir contemporain : essai de philosophie sociale*, p. 106.

Indicateurs de l'épanouissement des personnes et de l'essor de la créativité collective

- Retombées sur la santé physique des participants ou des usagers
 - Retombées sur la vie sociale des participants ou des usagers
 - Retombées sur la santé psychologique des participants ou des usagers
 - Développement ou consolidation du potentiel créatif des participants ou des usagers
 - Développement ou consolidation des habilités des participants ou des usagers
 - Stimulation produite par l'appartenance à un groupe, un milieu, un réseau
 - Importance (du point de vue du participant ou de l'utilisateur) ou place de ce groupe, de ce milieu, de ce réseau
 - Force du groupe, du milieu, du réseau
 - Réponse aux besoins de la communauté : originalité, célérité et adéquation
 - Nouvelles initiatives ou nouveaux projets mis sur pied
 - Pratiques ou projets de l'organisme qui ont été repris ailleurs (diffusion)
 - Innovation organisationnelle (au sein de l'organisation)
 - Innovation institutionnelle (dans la mise en place de partenariats avec des acteurs étatiques)
-

Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

La mise en valeur du patrimoine naturel et culturel se fait par des initiatives axées sur une perspective de développement durable et des pratiques fondées sur des savoir-faire ancrés dans l'histoire des communautés, ainsi que par la création et la pérennisation d'infrastructures et d'équipements collectifs qui deviennent plus accessibles.

Indicateurs de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

- Accessibilité des infrastructures
 - Accessibilité des équipements collectifs
 - Protection de l'environnement
 - Motivations rattachées à l'appartenance au groupe, au milieu, au réseau
 - Retombées dans la communauté
 - Mise en valeur du patrimoine naturel (territoire physique)
 - Mise en valeur du patrimoine culturel (traditions)
 - Mise en commun de ressources complémentaires pour des projets d'envergure
 - Sauvegarde du patrimoine architectural et culturel
 - Maintien et renforcement d'une identité et d'un sentiment d'appartenance au milieu
-

Développement économique

Le développement économique se manifeste soit par l'épargne que permettent de réaliser les associations de loisir, (considérant le moindre coût collectif direct de certains de leurs services) soit par le dynamisme économique qu'elles créent dans les territoires où elles sont implantées.

Indicateurs de développement économique

- **Contribution non monétaire**
 - Ententes entre organismes pour l'offre de services (coûts collectifs)
 - Équivalent temps plein du travail bénévole
 - Gratuités municipales, gouvernementales et corporatives
 - Heures de formation gratuites
 - Heures de loisir gratuites
 - **Accessibilité**
 - Accessibilité sur le plan des coûts (pour divers publics)
 - Disponibilité d'une offre de loisir au sein de collectivités éloignées ou dévitalisées
 - **Activité économique interne de l'organisme (s'il y a lieu)**
 - **Retombées économiques directes**
 - Emplois créés et maintenus
 - Vente de produits et services
 - Achat de produits et services
 - **Retombées économiques indirectes**
 - Dépenses sur le territoire
 - Création ou développement de nouvelles entreprises
 - Emplois indirects créés
-

Nous venons donc de présenter les quatre dimensions et les indicateurs qui nous ont permis d'estimer plus concrètement l'utilité sociale des organismes étudiés. Précisons d'emblée que les organismes ne participent pas tous de la même manière et dans les mêmes proportions à la production de cette utilité sociale. La mission, le secteur d'activité et l'échelle territoriale ont une incidence directe sur la contribution plus importante d'une organisation à l'une ou à l'autre des dimensions de l'utilité sociale. Par exemple, un ciné-club en région, dont l'action se limite à un territoire donné, participera sans doute davantage à l'épanouissement des personnes, à l'essor de la créativité collective et à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel qu'au développement économique. Il faut garder à l'esprit que les répercussions sur le plan de l'utilité sociale sont réelles au niveau des organisations, mais que c'est au niveau du mouvement du loisir associatif qu'elles se feront véritablement sentir, là où une masse critique d'organisations contribuent fortement aux quatre dimensions.

Chapitre 4

Éléments de méthodologie

La stratégie de recherche a privilégié l'étude de plusieurs cas (Yin, 2003). Six associations du loisir ont fait l'objet d'une étude de cas. Cette stratégie de recherche a été choisie puisqu'il s'agissait d'étudier un phénomène contemporain sur lequel le chercheur n'avait aucune influence (Yin, 2003). Par ailleurs, l'étude de cas est une stratégie de recherche qui permet de prendre en considération les éléments du contexte dans lequel se déroule le phénomène. Dans cette étude qui vise à déterminer les contributions des associations de loisir à l'utilité sociale, le contexte social et économique dans lequel les associations évoluent paraît fortement lié au concept d'utilité sociale.

En étudiant six cas indépendants plutôt qu'un seul, notre objectif était à la fois d'obtenir des résultats plus riches en vue de l'analyse (Yin, 2003) et d'explorer l'applicabilité du cadre de l'utilité sociale que nous avons développé à des associations de loisir intervenant dans divers secteurs d'activité. L'étude de cas multiples a également permis de mettre en valeur les éléments communs et idiosyncrasiques des cas. Les résultats relatifs à chaque étude sont présentés sous forme d'étude de cas².

La section suivante présente la méthodologie de recherche appliquée à tous les cas et apporte également quelques précisions sur la méthode propre à chacun des cas dans les rapports.

Sélection de l'échantillon des cas

L'échantillon est composé d'organismes nationaux membres du Conseil québécois du loisir et d'organismes membres de l'un de ces organismes nationaux. Le comité de suivi a choisi les organismes pour les six études de cas en fonction de quatre critères principaux :

- La représentativité des secteurs que regroupe le Conseil québécois du loisir (loisir culturel, loisir de plein air, loisir scientifique, loisir socio-éducatif et loisir touristique);
- La diversité des clientèles que visent les activités ou les services (jeunes, familles, etc.);
- La diversité des échelles d'intervention (locale, régionale et nationale);
- L'équilibre des origines géographiques (villes, milieux ruraux, etc.).

Ainsi, nous avons veillé à ce que les organismes retenus soient représentatifs de cet éventail de secteurs, de clientèles, d'échelles d'intervention et de régions d'implantation. Les sections suivantes présentent brièvement chacun des organismes retenus.

² Le lecteur qui souhaite en savoir plus sur la mission, l'historique, les ressources, les activités, les clientèles et le fonctionnement des organismes étudiés est invité à consulter les études de cas publiées à l'ARUC-ÉS (voir la bibliographie).

La troupe À cœur ouvert et *Le Paradis du Nord*

Née d'un atelier d'improvisation en 1981, à La Sarre en Abitibi-Témiscamingue, la troupe À cœur ouvert, offre depuis quatre ans une production originale à grand déploiement alliant les arts du théâtre, du chant, de la danse, du cirque et du multimédia intitulée *Le Paradis du Nord*. La production relate l'histoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. La mission sociale de l'association comporte deux volets : le premier, social, vise à offrir à la population de la région de La Sarre un loisir, un lieu d'appartenance où chacun peut développer son potentiel par le biais d'activités artistiques; le second, économique, favorise le développement de la ville et de la région par la culture en offrant un spectacle artistique de niveau professionnel. La troupe À cœur ouvert compte environ 250 bénévoles, dont l'âge varie de 5 à 75 ans. Dotée d'un budget de plus d'un million de dollars, son financement provient des entrées au spectacle, des nombreux partenariats que l'organisation a noués avec les entreprises ainsi que des fonds publics. La troupe est devenue le produit d'appel de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et elle a reçu de nombreux prix aux niveaux régional et provincial.

Fiche d'identification

Domaine d'intervention : loisir culturel et développement économique

Échelle d'action : locale et régionale

Public cible : tous

Activités et services : arts de la scène, formation et interprétation sur scène

Membre de Festivals et Événements Québec (FEO)

La Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)

Établie en 1969, la FQCK regroupe des individus et des organismes qui s'intéressent à la préservation des parcours canotables et au développement d'activités récréatives liées au canot et au kayak. Essentiellement, la mission de la FQCK est de représenter et défendre ses membres, et de développer et promouvoir la pratique d'activités nautiques récréatives non motorisées. Sur le plan des ressources humaines, la FQCK compte sur six employés permanents, une quinzaine de postes saisonniers et plus de 100 bénévoles. Le budget de fonctionnement s'élève à 835 000 \$ pour 2007-2008, dont 11 % proviennent de subventions, 5 % des cotisations et 84 % de ventes de biens et services. La FQCK gère des activités, mène des projets de développement d'infrastructures, représente ses membres et encadre la croissance de ce secteur d'activité. La FQCK offre des services aux non-membres qui pratiquent le canot ou le kayak récréatif sur les plans d'eau du Québec et aux membres qui paient leur cotisation et jouissent d'un droit de vote.

Fiche d'identification

Domaine d'intervention : loisir de plein air

Échelle d'action : nationale

Public cible : tous

Activités et services: canot, kayak, représentation, formation

Le Groupe d'entraide Nidami

Fondé en 1977 dans le quartier Rosemont, le Groupe d'entraide Nidami permet aux familles montréalaises à faibles revenus d'éviter les vacances à *balconville*. L'organisme intervient dans le secteur du loisir touristique et il est membre du Mouvement québécois pour des vacances familiales (MQVF). Ses ressources humaines, matérielles et financières sont limitées. Ainsi, Nidami ne compte aucun employé et avait un budget total de 28 618 \$ pour l'année se terminant le 30 août 2006. Cependant, l'organisme peut compter sur des locaux et services gratuits offerts par le Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens. En plus du camp familial d'été, Nidami offre des camps d'automne et d'hiver, ainsi que des activités sportives et socioculturelles ajustées selon la demande des membres. Ceux-ci, au nombre d'une trentaine, sont principalement des familles à faibles revenus et des familles monoparentales. Les instances démocratiques de l'organisme sont l'assemblée générale, le conseil d'administration, et quelques comités.

Fiche d'identification

Domaine d'intervention : loisir touristique

Échelle d'action : locale

Public cible : familles, familles défavorisées, familles immigrantes, familles vivant divers problèmes

Activités et services : activités récréatives et camps de vacances

Membre du Mouvement québécois pour des vacances familiales (MQVF)

Le Club 4-H de Saint-Tite

Le mouvement des Clubs 4-H du Québec existe depuis 1942 et son organisme membre de Saint-Tite a vu le jour en 1956 dans la région de la Mauricie. Fort de sa devise « Honneur, Honnêteté, Habileté et Humanité », le Club 4-H de Saint-Tite cherche à développer l'intérêt et les compétences des jeunes filles relativement à la nature par des activités éducatives respectueuses de l'environnement. La particularité du Club : il n'accueille que des jeunes filles âgées de 7 à 18 ans. Composée uniquement de bénévoles, la structure organisationnelle comprend deux dirigeantes, quatre intervenantes, et des usagères. Sur le plan des ressources matérielles et financières, l'organisme bénéficie d'un local gratuit offert par la ville et il finance ses activités grâce aux inscriptions, aux subventions et aux activités de financement. En plus des rencontres hebdomadaires, les filles participent, entre autres, à des camps, à des festivals et à une distribution d'arbres. Quant au fonctionnement, les dirigeantes décident de la programmation, mais les jeunes filles sont parfois invitées à participer au processus décisionnel. Afin d'alléger le texte, nous l'appellerons simplement le Club 4-H.

Fiche d'identification

Domaine d'intervention : loisir scientifique

Échelle d'action : locale

Public cible : jeunes filles de 7 à 18 ans

Activités et services : formation, activités éducatives liées aux sciences naturelles et à l'environnement, camps

Membre des Clubs 4-H du Québec

L'Association québécoise des loisirs folkloriques (AQLF)

Établie en 1975, l'AQLF fédère 16 regroupements régionaux et compte près de 3 500 membres. Par des activités, des stages et l'édition de publications, l'AQLF se donne comme mission de préserver et de promouvoir la pratique du folklore au Québec. L'Association québécoise des loisirs folkloriques embauche trois employés permanents et bénéficie de l'implication de bénévoles et de super bénévoles à l'échelle régionale. Sur le plan des ressources matérielles et financières, l'AQLF dispose de locaux gratuits au Stade olympique et compte sur des subventions provinciales représentant 48 % de son budget total, auxquelles s'ajoutent les cotisations, les dons et les recettes de la vente de produits et services. En plus des activités qui répondent aux besoins précis des membres de chaque région, l'AQLF participe à des salons, organise un festival, édite une revue et tient un magasin général. Ses membres sont des individus, des familles ou des groupes qui peuvent être musiciens, danseurs ou tout simplement des adeptes de folklore. Un bureau de coordination provincial et des regroupements régionaux assurent le fonctionnement de l'AQLF.

Fiche d'identification

Domaine d'intervention : loisir culturel

Échelle d'action : nationale

Public cible : tous

Activités et services : représentation, édition, organisation d'événements liés au chant, à la musique et à la danse

Le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville

Fondé en 1965, le Centre communautaire de Drummondville a pour objectif de créer un milieu de vie ouvert et d'amener des personnes de tous âges à se prendre en main. L'épanouissement de chacun et le développement de la communauté sont au cœur de ses engagements. Le Centre communautaire bénéficie de ressources matérielles, humaines et financières importantes : deux grands pavillons, 20 employés permanents, 150 contractuels et 669 bénévoles, ainsi qu'un budget s'élevant à 1 200 000 \$ pour l'année 2007-2008. Des activités de loisir, sportives et socioculturelles très diversifiées sont offertes au centre communautaire. Elles s'adressent aux tout-petits, aux jeunes de 3 à 11 ans, aux adolescents, aux adultes et aux personnes âgées. Le centre organise aussi des activités destinées à dynamiser la vie communautaire, comme des fêtes de quartier et la publication d'un journal. Enfin, les usagers et les bénévoles proviennent de toutes les classes sociales et sont invités à exprimer leur opinion sur le fonctionnement de l'organisme. Afin d'alléger le texte, nous l'appellerons parfois le Centre communautaire de Drummondville ou, tout simplement, le Centre communautaire.

Fiche d'identification

Domaine d'intervention : loisir socioéducatif

Échelle d'action : locale

Public cible : tous

Activités et services : activités sociales et sportives, garderie, maternelle, maison de jeunes, publication d'un journal

Membre de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir (FQCCL)

Collecte des données

Sources des données et triangulation

Cette étude repose sur les données obtenues lors de groupes de discussion et d'entrevues plus ou moins dirigées, réalisées avec quatre types de répondants : dirigeant(s) de l'organisme, intervenants, usagers et dirigeants d'organismes travaillant en partenariat avec l'organisme étudié, ci-après « les partenaires ». Les propos recueillis auprès des répondants clés lors de ces entretiens nous ont permis de mieux cerner les différentes facettes de l'utilité sociale du milieu associatif du loisir au Québec. En rencontrant divers répondants, notre objectif était d'obtenir différents points de vue de l'utilité sociale de l'organisme. Pour assurer la cohérence, nous avons systématiquement vérifié la concordance des témoignages des répondants (Yin, 2003).

La documentation produite par les organisations (rapports annuels, plans d'action, etc.) s'est ajoutée aux groupes de discussion et aux entrevues comme source de données secondaires. De cette manière, les informations collectées par une source ont pu être corroborées par une autre (Yin, 2003). L'utilisation de plusieurs sources de données et la triangulation des répondants sont deux stratégies qui augmentent la validité de la recherche (Yin, 2003). De plus, les études de cas réalisées ont été soumises aux dirigeants des organismes étudiés avant leur publication afin de recueillir leurs commentaires.

Recrutement et anonymat

Les répondants qui ont pris part aux entretiens individuels et les participants des groupes de discussion ont été choisis en collaboration avec l'organisme et en fonction de la possibilité des activités de recherche liées à la cueillette des données pour chacun des cas. Cependant, les chercheurs ne se sont pas seulement fiés aux suggestions formulées lors de la consultation avec les dirigeants, ils ont aussi confirmé leur pertinence grâce à l'information recueillie préalablement en examinant la documentation interne de l'organisme.

Avec la participation des chercheurs, chaque organisme a procédé au recrutement des répondants, soit un ou deux dirigeants, six à huit intervenants, six à huit usagers et deux ou trois partenaires. Dans la mesure du possible, ces quantités ont été respectées afin de répondre aux critères de représentativité. Toutefois, étant donné que les dirigeants des organismes ont été associés au recrutement, l'étude comporte un biais qui sera traité dans une section ultérieure.

Les responsables des organismes participants ont informé les répondants de la teneur et des objectifs du projet. Ils ont aussi communiqué avec les parents des sujets mineurs afin d'obtenir leur autorisation quant à la participation de leur enfant en tant qu'usager d'organisme. Les chercheurs se sont chargés de faire signer les formulaires de consentement avant chaque entretien par tous les répondants, y compris les parents des sujets mineurs³.

L'anonymat complet a été assuré dans le cas des données recueillies auprès des usagers et des intervenants, et une autorisation préalable de divulgation de données a été demandée aux dirigeants et aux partenaires interrogés. Les données brutes ne sont connues que par l'équipe de chercheurs; les bandes audio et les retranscriptions d'entretiens ont été dénominalisées et seront détruites après deux ans de conservation. Toutefois, comme il était parfois difficile de

³ Le projet de recherche a reçu l'approbation du Comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM.

garantir l’anonymat des organismes d’attache des répondants en raison de leurs particularités, nous avons exigé une approbation avant de rendre publique ce rapport de synthèse.

Le tableau suivant présente le nombre de personnes interrogées pour chaque organisme et catégorie d’acteurs.

Synthèse des entrevues et des groupes de discussion

Organismes	Acteurs rencontrés			
	Dirigeants	Intervenants	Usagers et organismes membres	Partenaires
Club 4-H de Saint-Tite	2	4	5	2
Association québécoise des loisirs folkloriques	2	5	4	2
Troupe À cœur ouvert	5	2	8	8
Fédération québécoise du canot et du kayak	2	4	6	3
Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville.	2	7	6	2
Groupe d’entraide Nidami	4	-	6 ⁴	3
Total des personnes interrogées	17	18	35	20

Instruments et collecte des données

Notre équipe de recherche a conçu et utilisé des instruments pour réaliser la collecte des données, soit des grilles d’entrevues adaptées aux divers types de répondants et des guides pour les entretiens de groupe. Ces outils sont le produit de notre cadre théorique ainsi que des discussions et des réflexions de l’équipe partenariale. Conçus à partir des indicateurs présentés dans la problématique, ils ont permis de mesurer la réalité le plus fidèlement possible.

Pour veiller à l’uniformité des données d’une étude de cas à l’autre, chaque équipe a collecté les données à partir de matériel normalisé et commun à l’ensemble des études de cas. Une flexibilité et une adaptabilité minimales ont été permises pour pouvoir en faire une synthèse. Les guides pour les entretiens ont été préalablement acheminés aux groupes de répondants afin d’aider à leur préparation et de tirer le meilleur parti possible du temps disponible.

Analyse des résultats

À partir des quatre grandes dimensions du cadre d’analyse de l’utilité sociale, notre équipe de recherche a créé une grille d’analyse comportant plusieurs indicateurs qui a été appliquée aux données collectées dans le cadre des six études de cas. Retranscrites mot pour mot ou sous forme de résumé, ces entrevues ont été codifiées pour pouvoir produire une grille de résultats. De plus, des documents internes de chaque organisme (rapports annuels, documents historiques, etc.) ont été utilisés pour compléter la cueillette de données.

⁴ Remarque : Il n’y a pas de professionnels en intervention travaillant à Nidami, ce sont les parents et les dirigeants qui agissent à titre d’intervenants. Dans ce cas-ci, nous aurions pu classer les quatre adultes interrogés dans la catégorie des intervenants et les deux enfants dans la catégorie des usagers.

Biais et limites de l'étude

Plusieurs moyens ont été utilisés pour veiller à la validité interne de l'étude : la normalisation des instruments de collecte et d'analyse des données, la triangulation des sources de données et des répondants, et la révision de l'étude de cas produite par un répondant clé.

Néanmoins, la participation des dirigeants des organisations dans la désignation des répondants peut engendrer un biais que nous devons souligner. Effectivement, l'objectivité des dirigeants n'est pas garantie et le chercheur ne peut effectuer la rupture épistémologique par rapport à son objet. Par exemple, il est fort probable que les dirigeants des organismes étudiés ne nous ont pas suggéré les partenaires avec lesquels ils ont eu des démêlés. Cependant, l'étude des documents internes des organisations, que les chercheurs ont effectuée en parallèle, permet de parer partiellement à ce biais.

En outre, l'échantillon des répondants interrogés est représentatif par rapport à la population de chaque catégorie d'acteur et, souvent, la totalité de la population a été prise en considération, ce qui augmente considérablement la diversité des points de vue et la validité des données. Par exemple, dans le cas du Club 4-H, toutes les dirigeantes et les intervenantes ont été interrogées. Enfin, soulignons simplement que, malgré le biais relatif à l'étroite participation des dirigeants des organismes dans la validation des études réalisées, la recherche partenariale comporte de nombreux avantages, dont une plus grande implication des acteurs du terrain et une meilleure connaissance de l'objet de recherche.

De plus, bien que ce ne soit pas un biais ou une limite, un enseignement a pu être tiré de la collecte de données. La triangulation des répondants était un objectif louable en soi mais, par rapport à l'objet de recherche, les informations recueillies auprès des dirigeants et des intervenants se sont avérées dans certains cas plus riches que les résultats obtenus des partenaires et des usagers. Dans l'avenir, la stratégie et les critères relatifs à la sélection des partenaires et des usagers devraient être revus en fonction des objectifs de départ. Par exemple, un nombre minimal d'années de collaboration avec l'organisme ou de participation aux activités devrait être fixé.

Énoncée dès les premiers chapitres de ce rapport, la dernière limite de l'étude concerne la taille de l'échantillon. Cependant, puisque cette étude était exploratoire, ce rapport n'a pas la prétention de faire un portrait exhaustif de la contribution du milieu associatif du loisir à l'utilité sociale. Il ne fait que poser les premiers jalons pour des études plus approfondies sur le sujet.

Chapitre 5

Présentation des résultats

Les prochaines sections de ce document exposent comment les quatre dimensions du cadre de l'utilité sociale déterminées par l'équipe de chercheurs se présentent concrètement dans les six études de cas. Précisons d'emblée que les apports particuliers de chaque organisation ne sont pas systématiquement présentés. Nous cherchons plutôt à extraire les faits saillants des six études réalisées. La présentation des dimensions respecte le même ordre que celui énoncé dans le cadre théorique : développement social; épanouissement des personnes et essor de la créativité collective; patrimoine naturel et culturel; développement économique. Soulignons que l'ordre ne représente pas la primauté d'une dimension sur les autres, pas plus qu'il ne sous-entend une préférence des acteurs pour l'une ou l'autre. Rappelons que les indicateurs exposés dans le chapitre 2 de ce rapport ne sont pas présentés systématiquement et qu'une certaine liberté a été prise quant à l'ordre afin de mettre en évidence les résultats les plus significatifs. À la fin de chaque section, nous déterminerons laquelle ou lesquelles des six organisations contribuent principalement à cette dimension de l'utilité sociale, car ces organisations ne participent pas de la même manière aux quatre dimensions de l'utilité sociale. Toutefois, au moins une organisation étudiée contribue de façon plus importante à chaque dimension de l'utilité sociale.

Développement social

La première section de l'analyse se fera en deux temps. Nous aborderons premièrement la solidarité et le renforcement du lien social, puis le changement social, la démocratie et l'engagement citoyen.

Solidarité et renforcement du lien social

Lien social et intégration

Chacun à leur manière, les organismes étudiés stimulent le renforcement du lien social et l'intégration de tous. Nidami favorise le renforcement du lien entre les parents et les enfants et donne la chance aux enfants qui n'ont pas de présence masculine dans leur vie d'être en contact avec des hommes. L'expérience de Nidami permet aussi de briser l'isolement de certaines familles en élargissant leur réseau social et elle contribue à l'insertion des familles issues de l'immigration ou vivant des problèmes particuliers (autisme, familles relevant de la DPJ, etc.). L'acceptation et l'absence de jugement sont importantes et aident les familles à cheminer avec leurs enfants. L'esprit de famille est central chez Nidami comme à l'Association québécoise des loisirs folkloriques. Aux yeux des répondants, c'est cette fraternité qui explique la constance et la longévité de l'implication des membres de l'AQLF. Des valeurs d'entraide, de respect, de collaboration et d'amitié sont sous-jacentes au contexte familial et aux activités de l'organisation. La même importance de la famille, prise au sens large, est observable à la troupe À cœur ouvert, où plusieurs membres ont conclu ce qui suit :

La famille devient tellement serrée qu'on se connaît par cœur, on voit quand quelqu'un ne se sent pas bien. Nous sommes toujours prêts à nous aider et à nous soutenir entre nous. (Étude de cas, À cœur ouvert, p.13)

La Fédération québécoise du canot et du kayak et le Club 4-H de Saint-Tite ne sont pas en reste. La FOCK est un terrain fertile pour la création de liens et le développement d'un réseau de personnes qui partagent les mêmes valeurs synonymes de qualité de vie. Quant au Club 4-H, c'est dès le plus jeune âge que des valeurs sont transmises aux jeunes filles, comme l'entraide, le travail d'équipe et le respect, qui les suivront toute leur vie.

La participation à la troupe À cœur ouvert et aux activités de l'Association québécoise des loisirs folkloriques renforce les liens entre générations. Alors que le directeur artistique de la troupe en fait une priorité qu'il exprime par la maxime « Chacun doit avoir sa place, peu importe la génération, dans une relation d'égalité » (Étude de cas, À cœur ouvert, 2009), l'AQLF amène les anciennes générations détentrices d'une culture ancestrale à transmettre leur savoir aux nouvelles générations qui le perpétueront. À la troupe À cœur ouvert, l'âge des bénévoles varie de 5 à 75 ans, et on y compte jusqu'à quatre générations de la même famille.

L'utilité sociale des associations de loisir se concrétise aussi par le sentiment d'appartenance que développent les membres et les bénévoles des organisations. Ainsi, le sentiment d'identification passe parfois par l'exercice d'une activité commune avec une collectivité, comme la musique folklorique, le canot ou le kayak, ou par le sentiment d'accomplissement et la fierté qui surgissent au moment où les applaudissements se font entendre après un spectacle de la troupe À cœur ouvert.

Solidarité et mixité

Le Centre communautaire de Drummondville et Nidami, par l'accessibilité de leurs activités à toutes les classes sociales, applique des pratiques solidaires étrangères au secteur privé. Pour les personnes et les familles qui autrement n'auraient pas accès aux camps de vacances familiales et aux activités du Centre communautaire, l'utilité sociale des deux organisations est indéniable. Dans une perspective de bien commun, tous devraient avoir accès aux loisirs. C'est dans cette optique de lutte contre les inégalités sociales que des rabais sont accordés et des ententes sont établies avec les membres et les participants plus démunis. L'Association québécoise des loisirs folkloriques propose aussi des activités qui sont accessibles à tous, peu importe leur revenu.

À la troupe À cœur ouvert, toutes les activités de formation sont gratuites, quel que soit le profil du membre de la troupe, à l'image de leur énoncé de valeurs, où l'on retrouve l'humain avant tout, la démocratie, l'équité, la non-discrimination et la primauté des finalités sociales.

La mixité sociale se vit aussi quotidiennement au Centre communautaire de Drummondville puisque les bénévoles viennent de différents milieux socioéconomiques. Il en va de même à Nidami, où les camps sont maintenant ouverts aux familles qui, sans être défavorisées, manquent parfois de temps. Une telle mixité permet de lutter contre la ségrégation de classe et la stigmatisation des personnes défavorisées.

Changement social, démocratie et engagement citoyen

Engagement citoyen

Le milieu associatif du loisir existe grâce à un engagement citoyen orienté vers l'intérêt public et non les intérêts particuliers. Les personnes qui exercent leur citoyenneté en s'impliquant dans la communauté le font parce qu'elles croient à la cause qu'elles défendent. Le président de l'Association québécoise des loisirs folkloriques est de cet avis au sujet des bénévoles : « Ils n'attendent rien de particulier de l'organisation, sinon la valorisation de leur travail. » (Étude de cas, AQLF, p.11)

Dans la troupe À cœur ouvert, participer à un spectacle est un engagement exigeant qui implique parfois des coûts de déplacement et même certains sacrifices puisqu'il y a un échéancier à respecter. Selon leurs dires, les personnes qui s'impliquent ne se sentent pas plus bénévoles qu'usagères. C'est sans égard aux statuts sociaux que les participants orientent leurs actions vers l'atteinte du but commun.

Pour certains, l'engagement citoyen répond à un besoin d'actualisation et de réalisation personnelle. Pour d'autres, il crée un lieu de fraternisation :

J'ai fait du bénévolat toute ma vie et je ne me suis jamais posé la question... (rires) (Étude de cas, FQCK, p. 10).

On voit beaucoup l'impact chez les adolescents : ils développent une bonne estime de soi, parce que c'est une période où ils sont mêlés. Je pense que la troupe de théâtre en a sauvé parmi ceux-ci. On les occupe, on leur permet de se faire d'autres amis que ceux qu'ils fréquentent déjà. (Étude de cas, À cœur ouvert, p. 13)

Quant aux filles du Club 4-H de Saint-Tite, leur implication rapide dans la communauté entraîne une prise de conscience précoce de ce qu'est l'engagement citoyen. Ainsi, il y a de fortes chances qu'elles reprennent ce genre d'engagement au cours de leur existence.

Démocratie

L'utilité sociale des associations se fait sentir par le potentiel de démocratisation qu'elles possèdent. Les participants et les bénévoles y apprennent et peuvent y vivre au quotidien les principes de la démocratie. En ce sens, les associations liées à l'action communautaire ou à l'économie sociale offrent des espaces privilégiés d'exercice de la démocratie puisque ni le secteur public ni le secteur privé ne le permettent. Ainsi, au Centre communautaire de Drummondville, les participants et les intervenants peuvent influencer les décisions. De plus, comme la plupart des membres du conseil d'administration résident dans le quartier, la démocratie prend réellement racine dans la localité. La Fédération québécoise du canot et du kayak favorise des pratiques démocratiques en invitant ses membres à participer au développement des activités de canotage au Québec en prenant part à l'un des nombreux comités qu'elle met en place. Les six organisations comptent un nombre important de bénévoles qui exercent diverses tâches : l'occupation d'un poste au conseil d'administration, l'organisation d'activités de financement, le soutien technique, l'animation, la représentation et les tâches ponctuelles. La valeur de l'apport des bénévoles est telle que bon nombre d'organisations ne pourraient survivre sans leur soutien et leur travail.

Changement social

Le changement social est au cœur de l'action du Club 4-H de Saint-Tite par la promotion et l'apprentissage de valeurs environnementales. Les valeurs et les comportements adoptés par les participantes sont transmis à toute la communauté et ont des répercussions qui vont bien au-delà de l'organisation. C'est par la sensibilisation de plusieurs générations de filles que le changement social est possible. Un répondant en témoigne :

Les filles du Club s'impliquent dans plusieurs activités et, partout où elles passent, elles peuvent parler de leurs expériences. Le Club amène les filles à apprendre et à apprivoiser ce qui passe autour de soi, au lieu de tout prendre pour acquis. (Étude de cas, Club 4-H, p.10)

Enfin, les organisations du milieu associatif du loisir contribuent de maintes façons au développement social des collectivités en constituant, d'une part, des espaces de fraternisation et d'expérience de la démocratie et, d'autre part, des outils de changement social et de lutte contre les inégalités.

Contribution exceptionnelle au développement social

À l'aune de nos six études de cas, nous constatons que c'est à Nidami que le développement social, comme apport à l'utilité sociale, est mis au premier plan. Nous avons démontré que l'organisme agit aussi sur les autres dimensions de l'utilité sociale, mais dans une moindre mesure. Par ses activités, l'organisme Nidami a une incidence sur le tissu social par le renforcement des liens entre générations, par l'intégration des familles immigrantes et des familles vivant divers problèmes ainsi que par l'espace d'entraide et de fraternisation qu'il crée :

Ça fait déjà 10 ans que je viens ici et Nidami a changé notre vie. Je sens que je fais partie d'une communauté et je suis maintenant beaucoup plus à l'aise dans mon environnement. (MR, participante)

Mais Nidami est aussi animé par des principes de solidarité et mène, petit à petit, une lutte contre les inégalités qui s'illustre par son souci de rendre ses activités accessibles à tous. Par les valeurs et les principes qui sont au cœur de son action, Nidami devient porteur de changement social.

Épanouissement des personnes et essor de la créativité collective

La dimension de l'épanouissement des personnes et de l'essor de la créativité collective comprend deux sous-dimensions distinctes qui structureront la prochaine section : l'épanouissement des personnes, qui touche le vécu des individus et la réponse aux besoins de la collectivité, et l'innovation, qui concerne plutôt les communautés.

Épanouissement des personnes

Retombées sur le plan physique, social et psychologique

La participation aux activités ou au fonctionnement des organisations du milieu associatif du loisir a des retombées positives considérables. Sur le plan physique, la pratique de la musique, mais surtout de la danse folklorique, est bénéfique à la santé des plus jeunes comme des plus âgés. De même, la FQCK fait la promotion d'une activité de plein air qui est synonyme de qualité de vie.

Cependant, c'est surtout sur le plan social et psychologique que les associations démontrent leur utilité sociale par leurs retombées positives. Le contact constant avec les autres personnes dans le cadre des activités et des tâches bénévoles permet d'apprendre à gérer des conflits, à parler aux gens avec diplomatie et à travailler en équipe. L'implication et la participation favorisent le développement personnel, notamment en aidant à vaincre la timidité, en encourageant l'initiative et en contribuant à la valorisation de soi. Les exemples concrets de ces répercussions sont nombreux et concernent les plus jeunes comme les plus vieux. Par exemple, selon certains répondants, la pratique du canot ou du kayak forme le caractère en rapprochant les individus de la nature. De même, les dirigeantes du Club 4-H de Saint-Tite ont été témoins de la transformation importante du comportement d'une participante :

Une candidate avec un comportement déviant ne voulait rien faire, ni se faire des amies et même pas jouer avec les autres. Elle faisait des crises à répétition et depuis qu'elle fait partie du Club 4-H, elle a évolué beaucoup, elle ne fait plus de crise. Cette personne est maintenant capable de s'intégrer au groupe et à l'école. Nous lui avons donné plein d'affection, plein d'amour et nous l'avons accepté comme elle est. Aujourd'hui, nous avons vu l'évolution dans son changement de comportement. (Étude de cas, Club 4-H, p.11)

Cette transformation atteste de l'utilité sociale des lieux de socialisation autres que les cadres institutionnels et familiaux habituels. Les besoins inexprimés de la participante ont trouvé réponse dans un environnement qu'offre le milieu associatif du loisir.

Du point de vue psychologique, la participation peut aider à vaincre des peurs (comme la peur de l'eau, que les camps de vacances peuvent permettre de surmonter), mais aussi à combler un vide ou une solitude chez les personnes âgées et les retraités qui participent aux activités de l'Association québécoise des loisirs folkloriques.

La participation aux activités d'une association peut avoir des incidences déterminantes sur la vie des individus. Par exemple, la troupe À cœur ouvert a joué un rôle décisif dans la vie de certaines personnes : elles sont maintenant plus heureuses, ont obtenu des promotions, ont changé de carrière ou ont concrétisé leur rêve en s'inscrivant à une école d'arts de la scène.

Enfin, la participation à des activités de loisir permet de trouver un équilibre face au rythme de vie effréné que la société actuelle nous impose, au stress du quotidien et au manque de sens. Un amateur de canot et de kayak s'exprime à ce propos :

[...] Je pense que dans le monde de fou qu'on vit, ça nous prend des incitatifs, des encouragements à faire autre chose que du travail - moi j'étais pas mal dans le travail. Les loisirs, c'est important, d'avoir une vie équilibrée et d'avoir des organismes qui nous aident à avoir une vie plus équilibrée. La « Fédé », je pense, répond à un besoin comme ça. (Étude de cas, FQCK, p.11)

Développement des habiletés et du potentiel créatif

Les compétences et les habiletés peuvent s'acquérir par la participation aux activités et aux formations, mais aussi par une implication dans la gestion de l'organisme. Le cas de Nidami démontre comment la trésorière de l'association a dû apprendre à rédiger des procès-verbaux et des demandes de subventions, à faire la comptabilité et à remplir des documents officiels.

Tant par les formations dispensées que par l'exercice de fonctions, les organisations du milieu associatif du loisir sont de véritables lieux d'enseignement. Bien que les organisations ne soient pas reconnues comme telles, les membres, les bénévoles et les participants y acquièrent un savoir-vivre et un savoir-faire. L'utilité sociale des associations du milieu associatif du loisir du CQL réside dans le fait que, parallèlement aux établissements d'enseignement, elles participent à la formation d'individus dotés de compétences diversifiées.

Par la liberté qu'elles confèrent, les organisations encouragent le développement du potentiel créatif des personnes. Au Centre communautaire de Drummondville, les responsables des différents projets font preuve d'ouverture et incitent les jeunes à être créatifs et innovateurs en proposant de nouveaux projets.

Réponse aux besoins de la communauté et innovation

Réponse aux besoins et nouveaux projets

Les organisations d'action communautaire et d'économie sociale naissent souvent d'un besoin ou d'une demande de la communauté que les pouvoirs publics n'entendent pas. Le secteur du loisir social n'y échappe pas et les répondants soulignent la nécessité d'être constamment à l'écoute des besoins de la collectivité desservie et de renouveler les pratiques s'il le faut afin de toujours être au diapason des demandes citoyennes.

Par exemple, les répondants de l'Association québécoise des loisirs folkloriques doivent actuellement faire face à une réalité changeante. La génération des baby boomers a délaissé la musique traditionnelle, mais la jeune génération démontre un intérêt marqué pour la « trad » et l'AQLF doit s'adapter à cette nouvelle demande et ce nouveau public. Pour répondre à cet enthousiasme, les organisateurs ont donc troqué les sous-sols d'églises contre des microbrasseries branchées. En parlant d'une compétition artistique disparue depuis quinze ans et rétablie grâce à l'engouement des jeunes, un répondant de l'AQLF affirme :

On se rend compte que, dans le folklore, c'est cyclique, et qu'il y avait de la nostalgie chez les plus vieux et que l'idée d'une compétition folklorique plaisait aux jeunes. (Étude de cas, AQLF, p.12)

De même, les dirigeantes du Club 4-H de Saint-Tite veillent constamment au renouvellement des formations qui sont données aux jeunes filles en étant à l'affût de l'actualité environnementale. Elles adaptent donc les services offerts aux réalités actuelles. De son côté, la FOCK répond aux besoins particuliers des écoles de formation, des camps de vacances et des clubs de canot ou de kayak qui sont membres en assurant la mise à jour des programmes de formation selon l'évolution du secteur d'activité et les modifications apportées aux lois.

Partenariat et innovation organisationnelle et institutionnelle

Pour offrir des services adéquats, les organisations étudiées n'hésitent pas à collaborer avec d'autres associations ou à établir des partenariats solides. Ainsi, l'Association québécoise des loisirs folkloriques s'associe à des brasseries afin d'organiser des soirées thématiques pour son public plus jeune. De même, le Centre communautaire de Drummondville a mis en place une offre de services en réseau avec six centres communautaires qu'il a contribué à mettre sur pied. C'est dans une perspective de complémentarité et non de concurrence que cette organisation s'évertue à répondre aux besoins de la communauté. Ces pratiques non concurrentielles démontrent que le milieu associatif du loisir a une finalité tout autre que celle du secteur privé puisqu'il met l'intérêt général au premier plan. La troupe À cœur ouvert a aussi déployé des stratégies partenariales et de concertation avec de nombreux acteurs du milieu, comme la ville, le Centre local de développement (CLD) et plusieurs entreprises de la région, et elle s'est alliée à d'autres villes pour mettre en place une offre conjointe. Pour mettre son succès au profit de l'intérêt général, la troupe vise plus que la production d'un spectacle. Elle cherche à produire une activité d'essor et de développement régional et ce, sur tous les plans. Car elle sait que réussite économique et action sociale peuvent aller de pair et créer une synergie unique.

Dans le même esprit, le Centre communautaire démontre que le secteur du loisir est un terrain fertile pour l'innovation organisationnelle. En regroupant les détenteurs de licences de bingo pour initier Bingo Drummond, il a assuré la pérennité d'une source de financement qui était mise en péril et la continuité de l'offre de services pour les amateurs.

Le milieu associatif du loisir peut aussi être une source d'innovation institutionnelle. Au-delà de son implication dans le quartier, Nidami a pris part à la mise en œuvre du programme d'accès aux vacances pour les familles à faibles revenus au sein du Mouvement québécois des vacances familiales. Le succès du *Paradis du Nord* et l'affluence touristique ont amené le CLD à créer et à faire appliquer une charte de qualité relative à l'accueil touristique. Quant à la FQCK, elle collabore avec les pouvoirs publics sur plusieurs plans, notamment par sa participation à la mise à jour de la *Loi sur les parcs et les réserves*, la réalisation du Guide de sécurité nautique pour le kayak de mer et son adhésion au Conseil québécois du nautisme.

En somme, le milieu associatif du loisir constitue un espace d'épanouissement personnel notable puisqu'il permet aux membres et aux usagers de bénéficier des activités, mais aussi de s'impliquer dans l'organisation, de la structurer et d'avoir une influence valorisante sur les voies qu'elle prendra dans l'avenir. À un autre niveau, les organisations ont une incidence importante sur les communautés en répondant à un besoin précis. Comme nous l'avons vu précédemment, par l'intermédiaire du maillage des partenariats, cette incidence va parfois bien au-delà du territoire desservi et de la mission première des organisations.

Contribution exceptionnelle à l'épanouissement des personnes et à l'essor de la créativité collective

Le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville, par la qualité de sa réponse aux besoins changeants de la population desservie, contribue en premier lieu à l'utilité sociale par l'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective qu'il suscite. Le Centre communautaire favorise grandement les habiletés et la créativité par les formations dispensées, mais aussi par la place accordée aux initiatives. De plus, il constitue une source importante d'innovation en répondant aux demandes et aux besoins du milieu. Par le maillage avec de nombreux partenaires, l'implantation d'autres centres de loisir sur le territoire et la création de relations de complémentarité plutôt que de concurrence, le Centre communautaire sollicite toutes les forces du milieu pour atteindre un seul but : la réponse aux besoins qui émanent de la population.

Patrimoine naturel et culturel

Comme son nom l'indique, cette troisième dimension de l'utilité sociale comprend deux sous-dimensions : le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. Cet ordre structurera les éléments de la présente section.

Patrimoine naturel, respect de l'environnement et développement durable

Mise en valeur et accessibilité du patrimoine naturel et des infrastructures

Rappelons que Nidami a pour objectif de rendre les milieux naturels accessibles aux familles d'un quartier de Montréal. Pour ces jeunes qui grandissent en milieu urbain et dont les parents ont des ressources financières limitées, l'utilité sociale d'un groupe de vacances familiales est sans équivoque. De même, pour les dirigeantes du Club 4-H, l'organisation procure une valeur ajoutée en faisant découvrir aux participantes des sites naturels de la région et en leur donnant accès à des infrastructures et des équipements pour la pratique de certaines activités.

D'une part, par son mandat de donner accès aux plans d'eau canotables et de conserver les acquis en matière d'accessibilité et, d'autre part, par l'appui qu'elle donne aux organismes qui défendent le droit d'accès aux

rivières, la Fédération québécoise du canot et du kayak contribue directement à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine naturel au Québec comme le témoigne cet usager :

C'est pour dire que la FOCK a une nécessité bien au-delà de son membership. Elle est tout à fait nécessaire parce qu'elle ne sert pas que ses membres. Qui d'autre pourrait le faire [défendre l'accès aux rivières]? Moi je ne le vois pas. Le gouvernement serait trop souvent en conflit avec des intérêts économiques et la puissance des compagnies forestières et tout ça, alors le mieux c'est que ce soit les usagers les plus motivés et les plus actifs qui font la FOCK et qui travaillent indirectement pour tous les autres usagers présents et à venir. (Étude de cas, FOCK, p.15)

En plus de veiller à l'accessibilité du patrimoine naturel en le défendant contre les intérêts privés, notamment en s'alliant à l'organisme Eau Secours lors de la campagne Adopter une rivière, la FOCK le rend plus accessible pour tous, grâce à l'aménagement de plans d'eau canotables et la production d'outils comme des cartes, des relevés topographiques des rivières, etc. Par exemple, en partenariat avec des acteurs locaux, provinciaux et fédéraux, la FOCK assure la gestion du Sentier maritime du Saint-Laurent et de ses Routes bleues, qui vise le développement de 2 500 kilomètres de sentier sur le fleuve.

Protection de l'environnement et développement durable

La Fédération québécoise du canot et du kayak et le Club 4-H de Saint-Tite ont une mission se rapportant plus ou moins directement au respect et à la protection de l'environnement par, en premier lieu, la « préservation [...] de sites pour la pratique d'activités de canotage » et, en deuxième lieu, « des activités éducatives de loisir respectueuses de l'environnement ». La mission première de la FOCK n'est pas la protection de l'environnement, mais elle fait preuve d'une forte implication par ses nombreuses interventions auprès du gouvernement pour dénoncer des pratiques néfastes, la promotion qu'elle fait des pratiques responsables et l'application du principe de « développement sans trace » au développement d'infrastructures et à l'aménagement des plans d'eau. En outre, certaines activités du Club 4-H, comme le nettoyage des fossés, permettent de sensibiliser les participantes à l'importance de laisser l'environnement dans son état naturel. Selon des répondants, les nombreux gestes écologiques que posent les jeunes filles ont une incidence directe sur leur environnement social immédiat (famille, amis et parents).

Cependant, Nidami et le Centre communautaire de Drummondville ne sont pas en reste puisque ces organismes intègrent à leur manière des valeurs et des comportements verts. Ainsi, les jeunes et les parents qui participent aux camps de Nidami doivent respecter la faune et la flore, et les animateurs sensibilisent les participants à la protection de l'environnement. Une membre de Nidami déclare :

Quand tu vis en ville, tu as bien beau leur dire de faire attention à ceci et à cela, ça ne fonctionne pas. Les enfants vivent dans cette pollution-là chaque jour et donc on dirait qu'ils ne savent plus ce que c'est d'aller marcher dans les bois, de voir des fleurs qui poussent et de respecter la nature. Mais lorsqu'ils sont directement en contact avec la nature, il y a une sorte de respect qui apparaît naturellement, un besoin de respecter qui naît. (Étude de cas, Nidami, p.12)

Quant au Centre communautaire, même si les répondants considèrent que l'adoption de comportements plus écologiques constitue un des défis de l'organisme, il a tout de même formé un comité de récupération et il tient à cœur de faire appliquer la politique de développement durable de la ville.

Patrimoine culturel, identité et sentiment d'appartenance

Mise en valeur du patrimoine culturel

L'Association québécoise des loisirs folkloriques et la troupe À cœur ouvert, travaillent toutes deux dans un secteur d'activité qui est peu lié au patrimoine naturel. Toutefois, ces deux organismes constituent des exemples concrets de l'utilité sociale du milieu associatif du loisir au Québec sur le plan de la mise en valeur du patrimoine culturel. C'est par la publication d'une revue bimestrielle, l'organisation d'ateliers de danse ou de musique et la tenue d'activités dans les écoles primaires que l'AQLF fait la promotion du patrimoine musical et encourage une meilleure connaissance de la culture québécoise. De plus, elle se distingue par sa propension à favoriser la transmission des connaissances, des valeurs et du patrimoine entre les générations.

Dans sa production *Le paradis du Nord*, la troupe À cœur ouvert relate l'histoire de l'Abitibi-Témiscamingue et met en valeur le patrimoine culturel de cette région, de sa formation géologique à son développement moderne. Bien que ce ne soit pas la mission première de Nidami, les contes, les légendes et les chansons du folklore québécois qui animent les soirées autour du feu lors des camps familiaux contribuent à la mise en valeur du patrimoine culturel. Parallèlement, le Sentier maritime du Saint-Laurent et les Routes bleues comprennent un volet culturel et historique en intégrant des légendes et des histoires de phénomènes naturels.

Sauvegarde du patrimoine culturel

La FOCK contribue à la sauvegarde du patrimoine culturel du Québec grâce à la réalisation d'un inventaire des rivières du Québec, la conservation d'archives de journaux d'expédition et de cartes topographiques, et la production et la diffusion de feuillets historiques et de chapitres de cours sur l'histoire du canotage. Si la FOCK n'avait pas cette préoccupation, ces connaissances risqueraient de tomber dans l'oubli.

Un répondant compare l'Association québécoise des loisirs folkloriques à un chien de garde qui, par ses activités, préserve la pratique vivante du folklore québécois. Au niveau national, l'AQLF constitue une courroie de transmission du savoir et de l'histoire ainsi qu'un relais en matière de patrimoine en agissant comme conseiller et comme source de renseignement. En recueillant des enregistrements sonores, l'AQLF a contribué à plusieurs reprises à sauver de l'oubli plusieurs chansons et contes typiques de certaines régions du Québec. L'utilité sociale de l'Association québécoise des loisirs folkloriques est donc sans équivoque puisqu'elle intervient là où les pouvoirs publics et le secteur privé ne le font pas.

Identité et sentiment d'appartenance

L'utilité sociale du milieu associatif du loisir se manifeste aussi en répondant à des besoins d'intégration et d'appartenance. Durant les camps familiaux organisés par Nidami, des familles immigrées côtoient des familles d'ici et peuvent ainsi se familiariser avec la culture québécoise, non seulement le folklore, mais aussi les mœurs et les coutumes. La participation aux camps permet le renforcement de l'identité et du sentiment d'appartenance. Une participante dit au sujet de son expérience :

On découvre aussi les traditions québécoises : comment ils s'amuse, comment ils fonctionnent en famille, comment les parents éduquent leurs enfants; parce que c'est vraiment très, très différent. Cela m'aide à devenir comme eux, à fonctionner comme eux, à élever mon enfant comme tous les enfants d'ici, à m'amuser comme eux, à apprécier les lacs et les sorties en montagne. (Étude de cas, Nidami, p.12)

L'Association québécoise des loisirs folkloriques participe aussi à la construction de l'identité et du sentiment d'appartenance des jeunes qui voient un violon pour la première fois et qui apprennent à connaître un peu plus leurs ancêtres et leurs origines. Les communautés culturelles peuvent mieux comprendre leur société d'accueil et participer à un échange culturel.

Quant au Club 4-H, c'est au sein même que l'organisation cultive des traditions, des savoir-faire et des rituels qui permettent aux jeunes filles de développer un sentiment d'appartenance et la fierté d'être membre du Club. Le serment d'intégration, la chanson officielle et le signe des Clubs 4-H en sont des exemples.

Il est indéniable que les six organisations à l'étude ont, chacune à leur façon, une utilité sociale par la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel. Certaines, comme la troupe À cœur ouvert ou le Club 4-H de Saint-Tite, mettent en valeur un patrimoine régional, alors que d'autres, comme la FQCK ou l'Association québécoise des loisirs folkloriques, font la promotion d'un patrimoine national. Certaines organisations interviennent davantage sur le plan du patrimoine naturel (pensons encore à la FQCK), alors que d'autres ont une vocation plus culturelle comme la troupe À cœur ouvert. Bien qu'ayant une portée plus restreinte, d'autres, comme Nidami, agissent tant sur le plan du patrimoine culturel que du patrimoine naturel.

Nous avons aussi constaté que les organisations du milieu associatif du loisir sont parfois les seules à intervenir dans le domaine de la sauvegarde du patrimoine puisque ni les pouvoirs publics ni les entreprises privées ne s'y intéressent. Les archives conservées par la FQCK et les enregistrements sonores d'œuvres folkloriques sont des illustrations de ces connaissances, mœurs et coutumes qui seraient tombées dans l'oubli. Que les organisations citoyennes soient l'unique réponse à une demande ou un besoin social vient attester de l'utilité sociale du milieu associatif du loisir.

Contributions exceptionnelles à la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel

Trois des six organisations étudiées dans le cadre de cette étude accordent une importance essentielle à la mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel. L'action de la FQCK et du Club 4-H de Saint-Tite est davantage orientée vers le patrimoine naturel, alors que l'utilité sociale de l'AQLF s'exprime principalement par la mise en valeur du patrimoine culturel. Ainsi, l'accessibilité, l'aménagement et la protection des milieux naturels sont prioritaires pour la FQCK. Pour le Club 4-H, la sensibilisation et le développement de l'intérêt et des compétences relativement à la nature sont des priorités. Dans les deux cas, la protection de l'environnement et le développement durable sont au cœur de leur utilité sociale. Quant à l'Association québécoise des loisirs folkloriques, ses activités contribuent à la sauvegarde d'une identité collective, de mœurs et de coutumes, ainsi qu'à la connaissance factuelle et événementielle de l'histoire à travers la promotion de la pratique du folklore.

Développement économique

La contribution des organismes au développement économique sera traitée en quatre temps : la contribution non monétaire, l'accessibilité, les retombées directes et les retombées indirectes.

Contribution non monétaire

La contribution non monétaire des organismes du secteur du milieu associatif du loisir au Québec est claire. Les six organisations étudiées bénéficient toutes de l'apport important des bénévoles. Évaluée selon le nombre d'heures approximatif consacré à l'organisation, la contribution non monétaire des bénévoles équivaut annuellement à environ sept ou huit postes à plein temps pour Nidami et à neuf postes pour le Centre communautaire de Drummondville. La contribution des bénévoles varie sensiblement selon la taille de l'organisme et le territoire desservi. Ainsi, l'Association québécoise des loisirs folkloriques, qui a une portée nationale, évalue qu'une centaine de bénévoles offrent chacun une trentaine d'heures par mois, ce qui équivaudrait à une vingtaine de postes à temps plein. À la troupe À cœur ouvert, un bureau comptable a évalué à plus d'un million de dollars les contributions bénévoles provenant des membres (temps), de la ville et du milieu des affaires (temps, produits et services).

L'évaluation de la contribution des bénévoles est laborieuse puisque l'implication peut être quotidienne et continue chez les uns et sporadique et ponctuelle chez les autres. Les tâches assumées par les bénévoles sont diverses et souvent vitales pour l'organisation. L'occupation d'un poste au conseil d'administration, la participation aux activités de financement dans le cas du Centre communautaire, la planification et l'animation des vacances familiales dans le cas de Nidami, et la production de la revue mensuelle de l'Association québécoise des loisirs folkloriques ne sont que quelques exemples de l'implication bénévole.

De plus, des échanges de services sont négociés entre les organisations et des partenaires sociaux pour éviter des coûts. Par exemple, le Centre communautaire de Drummondville permet parfois à deux écoles primaires d'utiliser son terrain de tennis et peut se servir en retour du gymnase et des salles. Il a aussi une entente similaire avec l'église. À La Sarre, la ville contribue activement en mettant à la disposition de la troupe À cœur ouvert des employés pour la construction des installations et des décors de la salle de spectacle.

L'accessibilité pour les bénévoles, les membres et les public

Comme la contribution non monétaire des bénévoles est cruciale pour la survie des organisations, celles-ci offrent souvent des réductions, des gracieusetés ou des avantages autres qu'une rémunération. Dans le cas de Nidami, c'est principalement sous forme de privilège, comme le fait de pouvoir choisir en premier les chambres occupées pendant les vacances. Au Centre communautaire de Drummondville, les bénévoles bénéficient de réductions substantielles, mais aussi de formations théoriques et pratiques gratuites. L'expérience de la troupe À cœur ouvert illustre bien ce type d'avantage puisque certains voient la troupe comme une école de formation ou un camp de vacances gratuit, les enfants étant occupés tout l'été à l'interprétation du spectacle.

L'expérience et la formation acquises par les jeunes du Club 4-H de Saint-Tite et du Centre communautaire de Drummondville entraîneront à long terme des retombées positives sur le plan de la vitalité et du renouvellement des communautés puisque ces jeunes posséderont des outils supplémentaires pour accéder au marché du travail. Les deux organismes jouent aussi un rôle préventif qui ne peut qu'être favorable.

De plus, le coût réel des produits et des services offerts par les organisations est rarement déboursé en totalité par les membres et les divers publics. Par exemple, Nidami offre aux membres des vacances familiales à en moyenne 50 % de la valeur totale puisque les tarifs ne sont pas établis en fonction du coût, mais des revenus des familles participantes. Le Centre communautaire de Drummondville offre des activités à prix modiques, ce qui permet aux familles démunies d'y participer. Pour qu'une telle accessibilité soit maintenue, l'organisation d'activités de financement, l'aide gouvernementale et le travail des bénévoles deviennent essentielles.

Retombées directes

Indiscutablement, les six organisations étudiées contribuent directement au développement économique par la création d'emplois ou par la vente et l'achat de produits, d'équipements et de services. Cependant, elles le font différemment, sur un territoire plus ou moins restreint, et la portée varie selon la taille de l'organisation.

Création d'emploi et travail salarié

Le Centre communautaire de Drummondville alloue les deux tiers de son budget à sa masse salariale, soit non moins de 800 000 \$ pour créer 20 emplois permanents à Drummondville. Ces salaires contribuent directement à stimuler l'économie locale. L'organisme jouit d'une autonomie face à l'État et il est visiblement viable puisque 80 % de son budget proviennent de l'autofinancement. La Fédération québécoise du canot et du kayak utilise aussi 40 % de ses revenus annuels pour employer cinq personnes à Montréal. Cependant, le cas du Centre communautaire ne peut se comparer aux quatre autres organismes de loisirs étudiés puisque ceux-ci comptent peu ou pas d'employés. Bien que ces organismes aient une faible incidence sur la création d'emplois, il devient apparent que la contribution à l'utilité sociale dont ils peuvent se prévaloir provient de l'engagement désintéressé des membres de la communauté.

Vente et achat de produits et services

Les organisations participent directement à l'économie par la vente de biens et services. Par exemple, l'Association québécoise des loisirs folkloriques vend des disques compacts d'artistes ainsi que des DVD de formation sur la culture folklorique. Quant à la Fédération québécoise du canot et du kayak, elle produit et vend des outils d'aide à la pratique comme des guides, des cartes, etc.

À des degrés différents, les activités des six organismes produisent des retombées économiques directes par l'achat de biens et de services. Ainsi, le camp annuel et les autres activités du Club 4-H de Saint-Tite se déroulent dans la région et contribuent donc à son développement économique. En plus de la consommation de services, le Club 4-H privilégie aussi les achats locaux pour la réalisation de paniers équitables, participant ainsi au développement économique de manière responsable. De façon similaire, Nidami consomme des biens et des services pendant les activités annuelles et, surtout, les camps de vacances.

Dans un autre ordre de grandeur, en développant et en mettant en valeur des infrastructures et des sites de pratique du canot et du kayak, comme le Sentier maritime du Saint-Laurent et ses Routes bleues, la FOCK complète l'offre touristique actuelle en promouvant ce qui existe déjà. De même, les activités courantes de l'Association québécoise des loisirs folkloriques exigent l'achat de biens et de services comme les réparations, la location de salles et l'hébergement, ce qui donne une impulsion au développement économique à la grandeur du Québec.

Bien qu'exceptionnels, les travaux d'agrandissement d'un pavillon du Centre communautaire de Drummondville ont permis d'injecter deux millions de dollars dans l'économie locale.

Retombées indirectes

Les retombées indirectes des organismes étudiés sont non négligeables. Que ce soit par la recrudescence d'un intérêt pour la musique folklorique qui contribue à l'essor des fabricants d'instruments ou par la passion du canot ou du kayak dont bénéficient les commerçants d'équipement sportif, les organisations étudiées provoquent inévitablement l'augmentation de la demande et le développement d'activités économiques connexes. Le directeur d'un organisme membre s'exprime sur l'ampleur des retombées indirectes des activités de la Fédération québécoise du canot et du kayak :

Les gens qui viennent prendre le cours, qui ont zéro équipement, qui prennent goût à l'activité, qu'est-ce que vous pensez qu'ils vont faire? Ils vont s'acheter un canot, ils vont s'acheter une pagaie, une bâche, un casque rigide, puis ils vont aller s'acheter une tente, etc. On calcule qu'environ 10 % des gens qui passent à l'école vont aller s'équiper, 10 % à 15 % [environ 50 personnes]. S'ils ne sont pas prêts, ce sont des gens qui ont appris à manipuler une embarcation et, la prochaine fois, ils vont être à l'aise de louer un canot dans un parc, une pourvoirie, etc. (Étude de cas, FQCK, p. 19)

En communiquant, à des fins d'emploi, une liste des acteurs du milieu à ses membres, l'Association québécoise des loisirs folkloriques contribue indirectement à la création d'emplois ou, du moins, à faciliter l'embauche dans ce secteur d'activité.

Le succès de la troupe À cœur ouvert a contribué à l'essor d'une entreprise multimédia qui vend maintenant à des propriétaires de salles de spectacles des logiciels qu'elle a développés pour la troupe. De plus, une grande partie des produits dérivés commercialisés par la troupe sont fabriqués par une entreprise d'économie sociale située à Normétal. L'essor de ces entreprises engendre donc une création d'emploi bénéfique au développement économique d'une région éloignée.

Le succès commercial du *Paradis du Nord* (À cœur ouvert) est devenu, par le tourisme, le moteur du développement économique de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Inévitablement, les secteurs d'activité liés au tourisme, comme la restauration et l'hébergement, en bénéficient grandement. De même, le développement effectué dans un esprit de partenariat plutôt que de concurrence a eu une incidence positive sur les villes de la région, transformant des destinations éparses en un circuit touristique intéressant et enrichissant pour des visiteurs venant de l'extérieur de la région.

Enfin, la contribution au développement économique des six organismes à l'étude n'est certainement pas comparable puisque deux d'entre eux sont des regroupements nationaux qui entraînent des retombées économiques directes et indirectes dans toutes les régions du Québec. Un projet comme le Sentier maritime géré par la Fédération québécoise du canot et du kayak ne peut être comparé aux camps de vacances annuels organisés par Nidami, le premier visant un public cible beaucoup plus large et créant de nombreuses occasions de développement économique. Cependant, à plus petite échelle, en donnant la priorité à l'accessibilité des tarifs, Nidami joue un rôle important dans la vie des familles défavorisées. Néanmoins, des initiatives locales comme la troupe À cœur ouvert peuvent avoir des répercussions importantes sur des secteurs d'activités connexes et donner un second souffle à une région vivant des problèmes économiques.

Contribution exceptionnelle au développement économique

Nous avons constaté que l'un des organismes étudiés manifeste principalement son utilité sociale par le développement économique : la troupe À cœur ouvert. Selon ses dirigeants, la troupe participe au développement économique par la culture. Effectivement, le succès de la troupe a eu des retombées indirectes importantes : la création et le développement de nouvelles entreprises qui autrement n'auraient jamais vu le jour (comme l'entreprise de Normétal) et la croissance de l'industrie touristique de la région. Grâce à ses nombreux partenariats économiques, le succès de l'organisation bénéficie à toute la communauté et donne un souffle nouveau au développement économique d'une région éloignée dont la croissance est stagnante. Cependant, il faut garder à l'esprit que cet organisme a contribué à réanimer l'activité économique de toute une région par la pratique d'une activité sociale et culturelle. De toute évidence, la mission sociale peut continuer d'exister parallèlement à des activités qui ont des retombées économiques importantes. Le slogan de la troupe, « La troupe À cœur ouvert, une affaire de cœur », indique bien l'importance qu'elle accorde aux gens, qu'elle place au centre du projet de l'organisme. Et ces valeurs sont partagées par tous : les dirigeants, les intervenants et les usagers de la troupe.

Conclusion

Le présent rapport avait pour objectif de faire une synthèse des résultats de six études de cas sur l'utilité sociale du milieu associatif du loisir. Pour ce faire, nous avons tout d'abord dressé un portrait rapide de la situation et décrit notre démarche de recherche, une démarche qui se voulait exploratoire et partenariale. Dans cette étude, nous avons entrepris de mesurer l'utilité sociale d'un réseau d'organisations, qui est à la fois vaste, mais dont les organisations sont peu reconnues et vivent la précarité du financement. Ensuite, le cadre théorique élaboré à partir du concept d'utilité sociale a été explicité, exposant par la même occasion les quatre grandes dimensions qui ont structuré ce rapport, soit le développement social, l'épanouissement des personnes et l'essor de la créativité collective, la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et, enfin, le développement économique. Nous avons ensuite présenté sommairement les six organismes étudiés et justifié la méthode retenue. Enfin, l'analyse des données nous a permis d'exposer chacune des dimensions de l'utilité sociale en démontrant, par des exemples concrets, comment celles-ci se concrétisent dans les rapports sociaux. Nous avons établi que les six organisations étudiées contribuent, à leur manière et dans des proportions différentes, aux quatre dimensions de l'utilité sociale. Cependant, nous avons aussi tâché de mettre en lumière la dimension prépondérante chez chacun des six organismes.

En somme, nous avons illustré que la participation des organisations à l'utilité sociale se manifeste différemment dans chaque dimension, inévitablement de façon plus importante dans l'une ou l'autre, afin de dresser le portrait unique de chaque organisation. Il ressort que trois des six organisations étudiées y contribuent principalement par la mise en valeur du patrimoine, alors que seulement une organisation donne la priorité au développement social, au développement économique ou à l'essor de la créativité et de l'innovation. Bien que nous ayons constitué l'échantillon en tenant compte des critères de représentativité, il ne faudrait pas en conclure que le milieu associatif du loisir contribue davantage à l'utilité sociale par la mise en valeur du patrimoine, car seulement six organisations ont été étudiées.

Nous soulignons ici une limite de l'étude qui pourrait éventuellement être résolue en amorçant une recherche plus approfondie de l'utilité sociale du milieu associatif du loisir. Un tel projet nous permettrait d'échantillonner un nombre plus important d'organisations et nous donnerait un portrait plus précis de la manière dont le secteur contribue à l'utilité sociale. Gardons-nous donc de généraliser les résultats présentés ici et rappelons plutôt que chaque organisme a une utilité sociale indépendamment. Toutefois, ces contributions individuelles s'additionnent et permettent ainsi de mettre en relief l'apport non négligeable et la diversité des retombées produites par les organismes associatifs du loisir qui sont membres du Conseil québécois du loisir.

Cependant, même si nous devons faire preuve de réserve, comme nous venons de le souligner, notre analyse de la FOCK pourrait éventuellement s'appliquer aux associations qui œuvrent dans le même secteur et ont une clientèle et une mission semblables. Ainsi, il est fort probable que les associations représentées par la FOCK contribuent de la même manière à créer de l'utilité sociale, mais elles le font à une échelle différente. Il en est de même pour l'AQLF, qui n'est pas une association unique en son genre. Son modèle de contribution à l'utilité sociale pourrait sans doute s'appliquer à ses organismes membres. D'une façon différente, le modèle de contribution à l'utilité sociale du Centre communautaire de Drummondville pourrait s'étendre aux autres centres communautaires membres de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir.

La poursuite de la recherche sur l'utilité sociale du milieu associatif du loisir est primordiale. Déjà, les résultats que nous venons de présenter démontrent comment le secteur parvient à produire des retombées importantes avec peu de moyens, dans différents secteurs d'activités et auprès de plusieurs clientèles. Le potentiel de création d'utilité sociale du secteur est illimité, mais se heurte trop souvent aux contraintes matérielles et humaines. Comme nous l'avons souligné d'entrée de jeu, les bénévoles, qui sont le fondement de l'action du milieu associatif du loisir, ne se bousculent pas aux portes des associations, la structure actuelle du travail ne permettant pas de maximiser l'apport de l'action bénévole. De même, les contraintes financières font aussi obstacle au développement du potentiel du secteur du milieu associatif du loisir. Le problème du financement inapproprié et insuffisant du secteur doit être résolu et passera inévitablement par la connaissance et la reconnaissance du milieu associatif du loisir.

Bibliographie

- BELLEFLEUR, Michel (2002). *Le loisir contemporain : essai de philosophie sociale*, Presses de l'Université du Québec, coll. « Temps libre & culture ». 192 p.
- BINHAS, Lynda, Haja RAMAHATRA, Sonia VAILLANCOURT et Louis JOLIN (2008). *Profil socioéconomique du réseau associatif du loisir du Conseil québécois du loisir*, Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS, 46 p.
- CAIRE, Gilles (2006). *À quoi sert l'évaluation de l'utilité sociale? L'exemple du tourisme associatif*, Document de travail du Laboratoire de recherche sur l'industrie et l'innovation, Poitiers, Université du Littoral, 12 p.
- CAIRE, Gilles (2005), Critères opérationnels d'évaluation de l'utilité économique et sociale : l'exemple du tourisme associatif, GEDES, Université de Poitiers. Rapport final.
- CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR, (2008). Sur Internet : <http://www.loisirquebec.com/associatif/associatif.asp?id=104>
- DESLAURIERS, J.-P., et R. PAQUET (2003). *Travailler dans le communautaire*, Québec, Presses de l'université du Québec, 140 p.
- ENGELS, Xavier, Matthieu HÉLY, Aurélie PEYRIN et Hélène TROUVÉ (sous la dir. de) (2006), *De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques », 280 p.
- FRAISSE, Laurent (2006). « Utilité sociale et économie solidaire : un rapport ambivalent au cœur de la reconfiguration des régulations publiques », dans ENGELS, Xavier, et coll. (sous la dir. de). *De l'intérêt général à l'utilité sociale : la reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques ». p. 101-113.
- GADREY, Jean (2006). « L'invention de l'utilité sociale des associations en France : à la recherche de conventions, de régulations, de critères et de méthodes d'évaluation », *Économie et Solidarités*, vol. 36, no 1, p.7-26.
- GADREY, Jean (2005). « Utilité sociale », dans LAVILLE et CATTANI (sous la dir. de). *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 517-524.
- GADREY, Jean (2004). *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire : une mise en perspective sur la base de travaux récents*, Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE, CLERSE-IFRESI, Université de Lille 1, 136 p.
- HUOT, Geneviève (2002). *Les entreprises d'économie sociale en loisir et tourisme*, sous la direction de L. Jolin, M. Nolin et S. Vaillancourt, Synthèse du séminaire du 23 octobre 2001, Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS, 57 p.
- LAMOUREUX, Diane (2004). « Bien commun et intérêt public », *Tribune libre*, Québec, 22 mars 2004.
- NOLIN, Michel (2006). Étude sur les besoins de formation, de recherche et de diffusion des organismes nationaux de loisir en lien avec le secteur de l'économie sociale, Montréal, Cahiers de l'ARUC-ÉS, 75 p.
- SAUCIER, Carol (2006). « Les critères de mesure de la richesse et de l'utilité sociales produites par les entreprises collectives », *Économie et Solidarités*, vol. 36, no 1, p.1-6.

Études de cas publiées à l'ARUC-ÉS

- ALLARD, Marie-Claude et Marie-France TURCOTTE (2009). *L'utilité sociale de la Fédération québécoise du canot et du kayak*, Cahiers de l'ARUC-ÉS. Rapport d'étude de cas.
- FORTIER, Julie et David LECLERC (2009). *L'utilité sociale du Club 4-H de Saint-Tite*, Cahiers de l'ARUC-ÉS. Rapport d'étude de cas.
- LAFORTUNE, Jean-Marie, BOIS, Stéphanie et Jean-Alexandre D'ETCHEVERRY (2009). *L'utilité sociale du centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc.*, Cahiers de l'ARUC-ÉS. Rapport d'étude de cas.
- LAFORTUNE, Jean-Marie, BOIS, Stéphanie et Jean-Alexandre D'ETCHEVERRY (2009). *L'utilité sociale du groupe d'entraide Nidami*, Cahiers de l'ARUC-ÉS. Rapport d'étude de cas.
- LAFORTUNE, Jean-Marie et Jean-Alexandre D'ETCHEVERRY (2009). *L'utilité sociale de l'Association québécoise des loisirs folkloriques*, Cahiers de l'ARUC-ÉS. Rapport d'étude de cas.
- RENAULT, Micheline (2009). *La troupe À cœur ouvert - Le paradis du Nord*, Cahiers de l'ARUC-ÉS. Rapport d'étude de cas.

Références méthodologiques

- GAGNON, Yves-Chantal (2005). *L'étude de cas comme méthode de recherche : guide de réalisation*, Presses de l'Université du Québec, 128 p.
- PATTON, M. Q. (2002). *Qualitative Research & Evaluation Method*, Thousand Oaks (Californie).
- QUIVY, R., et L. VAN CAMPENHOUDT (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Ed. Dunod, 284 p.
- YIN, R. K. (2003). *Case Study Research, Design and methods* (3e ed.), Thousand Oaks (Californie), Sage Publications, 181 p.